

## Nétiquette - Municipalité de Cantley

La page Facebook et le compte Twitter de la Municipalité de Cantley ont pour but de vous informer en direct des dernières nouvelles et événements et aussi d'échanger avec vous.

Nous vous encourageons à prendre part à ces échanges dans le respect des règles de la nétiquette.

« La nétiquette est un ensemble de conventions de bienséance et de politesse, formelles ou informelles, régissant le comportement des usagers sur Internet. Ces règles de courtoisie s'apparentent à celles existant dans la vie en société et ont été développées par les usagers eux-mêmes, au fil du temps et de l'apparition des nouvelles technologies. Une méconnaissance ou un non-respect de la nétiquette peut parfois entraîner des réactions vives des autres utilisateurs. Les usagers doivent donc prendre connaissance de la nétiquette entourant la participation à un échange ou à une activité particulière». Tiré et adapté de l'Office québécois de la langue française et le Grand dictionnaire terminologique, <http://www.granddictionnaire.com>

La nétiquette : des règles à respecter

1. L'usager ne doit en aucun temps utiliser un langage inapproprié et/ou offensant.
2. Les propos diffamatoires, haineux, xénophobes, discriminatoires, homophobes, sexistes, ou disgracieux envers l'origine ethnique, l'appartenance à une religion ou à un groupe d'âge ne seront pas publiés.
3. Le langage vulgaire, obscène ou malveillant est interdit. La page Facebook et le compte Twitter sont des lieux publics et les personnes faisant usage d'un langage grossier seront expulsées.
4. Aucune insulte, aucune attaque personnelle, aucun harcèlement, aucune intimidation et aucune menace ne sera toléré. Vous pouvez exprimer votre désaccord avec une idée sans attaquer personne.
5. L'échange d'arguments, de vues contradictoires est un élément clé d'un débat sain, mais ne doit pas prendre la forme d'un dialogue, d'une discussion privée entre deux participants qui s'interpellent sans égard aux autres usagers. Les messages de ce genre ne seront pas affichés.
6. Toutes les publications se déroulent en français, excepté lorsque des termes techniques n'existent qu'en anglais.
7. Les messages doivent être rédigés en évitant d'inscrire des mots en caractères majuscules, ce qui symbolise des cris.
8. Il est permis d'ajouter au message des hyperliens vers d'autres sites quand cela ne vise pas un objectif de marketing. Toutefois, la Municipalité de Cantley n'est pas responsables du contenu des sites externes.
9. Les propos qui pourraient nuire aux élus ou à des membres de notre personnel, ne seront pas tolérés.
10. La Municipalité de Cantley se réserve le droit de ne pas publier un commentaire ou de le supprimer, si celui-ci n'est pas conforme à la nétiquette.
11. N'oubliez pas que tout ce qui est publié sur un site de réseautage tel Facebook ou Twitter devient public. Toutes activités et commentaires sur les médias sociaux sont donc potentiellement accessibles à tous. Les commentaires sur ce site n'engagent que leur auteur.